

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur l'émission CASH Investigation et le PRAHDA de Pau

18 novembre 2024

A l'entrée de la Ville de Pau, juste à côté de la sortie de l'A64 vers Pau Centre, il y a un lieu dont l'état nous met en colère et qui devrait faire honte à tous les habitants de Pau. Dans l'ancien Formule 1, singulièrement dégradé, sont « accueillis » 140 demandeurs d'asile, dont quelques femmes avec enfants, dans des conditions irrespectueuses de la dignité humaine, de la sécurité, de la santé, et des droits fondamentaux les plus élémentaires de toute personne humaine. Ce lieu, le PRAHDA, a été mis sous les feux médiatiques jeudi dernier, sur la télévision française, en prime time, sur le service public.

Jeudi 14 novembre 2024, l'émission CASH Investigation de France 2 (présentatrice : Elise LUCET) a consacré un long reportage aux PRAHDA¹, et notamment à celui de Pau. La séquence est édifiante. Elle est visible par ce lien, à partir de 31'54" jusqu'à 1:17'

<https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/6637889-a-qui-profite-l-immigration.html>

Le Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers (CRDE – Solidarité Migrants) n'a pas été surpris par ce reportage. Des membres du CRDE interviennent régulièrement dans les locaux du PRAHDA pour des cours de FLE¹, et nous sommes nombreux à connaître des résidents du PRAHDA dans d'autres activités. Le CRDE avait écrit en 2018 au préfet des Pyrénées Atlantiques pour dénoncer les conditions indignes d'hébergement et d'accueil dans les locaux de cet établissement (courrier du 5 février 2018 en PJ). Un article de La République s'était fait l'écho de ce courrier et de l'alerte du CRDE (copie en PJ). Les constats faits par le CRDE étaient déjà ceux que relèvent Elise Lucet et ses équipes : c'est dire que la situation n'a pas évolué en 6 ans :

- Exiguïté des chambres, insuffisance des locaux partagés
- Insalubrité de plusieurs zones (dont les sanitaires)²
- Non-respect du cahier des charges de l'accueil de demandeurs d'asile
- Insuffisance des moyens de communication indispensables aujourd'hui (téléphone, internet)
- Insécurité
- Accompagnement social réduit à la portion congrue
- Personnel en sous-effectif et vite épuisé (turn-over important)

Le CRDE avait également mené campagne auprès de la MAIF pour que cet « assureur militant » se désengage de ce montage financier lucratif mais très peu éthique (copies en PJ). Le reportage de France 2 montre que sur ce point, l'action du CRDE a produit quelques effets, puisque la MAIF s'est délogée du conglomérat financier.

Certes la société ADOMA, filiale du bailleur social (!) CDC Habitat porte une lourde responsabilité bien exposée dans le reportage de France 2. Mais l'Etat ne saurait se dégager de sa propre responsabilité dans cette affaire. Le prix de journée ridicule de 16,50 € ne permet pas une gestion décente d'un tel établissement social. La modicité de ce tarif (inférieur au coût d'hébergement en CADA : 25 €) avait été « justifiée » par l'argument qu'il s'agissait alors d'héberger des demandeurs d'asile « dublinés³ », « c'est-à-dire destinés en théorie à être

¹ Français Langue Etrangère

² Malgré un démarrage récent de travaux

³ Le terme de « dublinés » fait référence au règlement européen dit « de Dublin » (cf. cet article de Le Monde pour y voir clair : https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions_5311223_3214.html)

reconduits dans le premier pays de l'UE par lequel ils étaient entrés en Europe (ou y avaient été repérés), pour que leur demande d'asile y soit traitée.

Dans les faits, nombreux sont les « dublinés » qui restent en France, et y déposent leur demande d'asile. Le PRAHDA n'héberge plus seulement des dublinés, mais aussi des demandeurs d'asile dont la demande de protection relève directement de la France : il faut redire ici que les capacités d'accueil des CADA⁴ sont aujourd'hui insuffisantes en France, et que les PRAHDA de Adoma fournissent un ersatz commode pour l'Etat.

Même si l'Etat acceptait d'augmenter le prix à la journée, le montage financier actuel ferait que cela contribuerait surtout à augmenter les dividendes exorbitants versés par CDC-Habitat /ADOMA à ses « partenaires » financiers, au détriment de l'amélioration du bien-être des résidents. Ces dividendes pénalisent les investissements nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil dans les PRAHDA.

Par ce communiqué et les actions que nous engagerons à la suite, nous ne visons aucunement le personnel en place au PRAHDA, qui fait ce qu'il peut avec les moyens du bord, et qui souffre de cette situation. Les responsables de cet état de fait honteux sont les responsables politiques et financiers qui ont créé ces dispositifs aberrants (tout en empochant (pour les seconds) de juteux dividendes) et ceux qui tolèrent cette indignité et ferment les yeux sur ce qui se passe sur des territoires qu'ils administrent.

Signé : le Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers – Solidarité Migrants (CRDE)

ACAT, Amnesty International (groupe Pau-Béarn), Arcolan – Los Bascos, Bienvenue 64, CCFD Terre Solidaire, Femmes Inter Associations - ISM, Humanité Solidaire 64, Haut Béarn Solidarités, La CIMADE, Piémont Oloronais Urgence Réfugiés, Secours Catholique Caritas France, Solidarité Exil

Les Prahdas (programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile)

Ce dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile résulte de l'appel d'offres du ministère de l'intérieur lancé le 28 novembre 2016. La plupart des places ont été ouvertes en été 2017, essentiellement dans des anciens hôtels Formule 1 dont la gestion est confiée à Adoma.

Les Prahda ont été mis en place pour contrôler les personnes en procédure Dublin et augmenter le nombre d'expulsions.

Marché public relatif à l'hébergement d'urgence avec accompagnement social du 28 septembre 2016 ». Le marché public prévoit 5 351 places réparties dans 12 régions.

Article L. 744-3 2° du CESEDA.

Coût journalier : 16,5 euros par personne (contre 25 euros pour un Cao).

Carte des Prahda sur le site de La Cimade

(source GISTI)

ⁱ Note complémentaire : l'ensemble de l'émission est excellent, et le CRDE souscrit à tous les constats opérés par l'équipe de Cash Investigation : l'émission comporte 3 séquences :

- *Une première séquence sur l'emploi des étrangers.*
- *Une deuxième séquence sur ADOMA et les PRAHDA*
- *Une troisième séquence sur les expulsions d'étrangers (par jet privé !)*

⁴ CADA = Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile